

RÈGLEMENT DE « LA NORDIQUE AIXOISE en duo »

DIMANCHE 26 JANVIER 2020

1- **AIX ATHLE PROVENCE** organisateur de la manifestation appelée « **LA NORDIQUE AIXOISE en duo** » est couvert par une police d'assurance souscrite auprès de la M.A.I.F Sociétaire n°2119747J.

2- Épreuve de **8,200 Km**, ouverte à toutes et tous (cadets, juniors, espoirs, seniors, masters) licenciés ou non. **L'esprit sportif et convivial est de rigueur.**

3- Les engagements pourront se faire auprès de KMS en ligne sur www.kms.fr ou sur place le jour de la course (dans la limite des dossards disponibles). Toute inscription avant le 25 janvier devra être accompagnée d'un chèque de **20 €** (à l'ordre de **AIX ATHLE PROVENCE**), et d'une copie de la licence (Fédération Française d'Athlétisme ou affinitaire) ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition, daté de moins d'un an. La remise des dossards s'effectuera à partir de **8 h 00 au club house d'Aix Athlé Provence**. Le départ sera donné à **9 H 30**.

4- L'épreuve se disputera dans le Parc de la Torse à Aix-en-Provence.

5- Un ravitaillement est prévu sur le parcours et un à l'arrivée.

6- Il sera établi un classement général. Les résultats seront affichés à l'issue de la course.

7- Seront récompensés le premier Duo Femme, Homme et mixte.

8- Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que les ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître, à l'occasion de leur participation à LA NORDIQUE AIXOISE, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

9- RGPD

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à la Marche Nordique. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Conformément à la RGPD de 2018, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant.

10- Dossard

Le dossard devra être entièrement lisible et positionné sur le devant du maillot. Le duo aura le même numéro. Pour être classé, le duo devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée en même temps.

11- Règles techniques

Les règles techniques de la marche en duo sont les mêmes que celle de la marche nordique de compétition.

12- Contrôle anti-dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un **contrôle antidopage** avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

13 - Secours

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

14 - Assurance

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

15 - Vols, pertes d'effets

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant le week-end de la manifestation y compris dans les vestiaires.

16 - Cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

17 - Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.